

LA **VALIDATION** DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

*Entreprises, associations,
services de l'État, hôpitaux, collectivités,
fondations, indépendants...*

Valorisez l'expérience de vos
collaborateurs grâce à la
**Validation des Acquis de
l'Expérience**, dans une démarche
gagnant-gagnant !

PLUS D'INFORMATIONS SUR
VAE.NORMANDIE.FR

QU'EST-CE QUE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) ?

La VAE est un dispositif qui permet de transformer l'expérience professionnelle d'au moins un an en diplôme, titre ou certification.

Formidable outil au service de l'adaptation des compétences et de la gestion des ressources humaines, la VAE vous permet de :

- Valoriser les compétences de vos collaborateurs et leur montée en qualification,
- Développer votre marque employeur et renforcer votre stratégie RSE,
- Certifier votre savoir-faire pour gagner en compétitivité.

UN DISPOSITIF SUR MESURE

- En France : **8 460 diplômes, titres et certifications**
- Tous les domaines concernés : santé, transports, commerce, aéronautique, industrie, agriculture...
- Pratique individuelle ou collective de la Validation des Acquis de l'Expérience, qui peut être déclinée selon 3 formats : classique, hybride ou par blocs de compétences

QUEL DISPOSITIF DE VAE PROPOSER À VOS COLLABORATEURS ?

La VAE peut prendre trois formes :

- **Classique** : le collaborateur peut prétendre à valider son expérience sur l'ensemble des blocs de compétences*.
- **Hybride** : le collaborateur a besoin d'une formation pour acquérir un ou des blocs de compétences manquants,
- **Par blocs de compétences** : le collaborateur possède une expérience ciblée sur un ou des blocs de compétences qu'il souhaite valider.

Les diplômes acquis à l'issue d'une VAE sont les mêmes que ceux obtenus par la formation initiale ou continue.

**Un bloc de compétences est une partie d'un diplôme, c'est-à-dire un ensemble homogène et cohérent de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées.*

Exemples de parcours de Validation des Acquis de l'Expérience

Rachid a gravi tous les échelons dans l'entreprise et occupe aujourd'hui une fonction d'encadrement. **Il prépare un Titre Professionnel de Chef de chantier.**



Marc valide son expérience professionnelle de 5 ans en pétrochimie. **Il obtiendra le BUT Contrôle, Pilotage et Optimisation des Procédés (Bac+3).**



Aymeric se prépare à reprendre un fonds de commerce. **Il valide un BTS Management Opérationnel Commercial (MOC).**



Karine valorise des activités sportives bénévoles. **Grâce à sa VAE, elle a obtenu un diplôme de niveau Bac+2.**

DES INTÉRÊTS CONVERGENTS ET DES BÉNÉFICES PARTAGÉS TANT POUR LES SALARIÉS QUE POUR LES ENTREPRISES

Pour l'entreprise, la VAE permet de :

-  Reconnaître, motiver, valoriser, responsabiliser et fidéliser les salariés
-  Mettre en adéquation postes et niveaux de qualification
-  Renforcer une démarche de management par les compétences
-  Développer l'appétence formation tout en rationalisant les parcours
-  Réduire la durée et le coût de la formation
-  Augmenter la productivité par la motivation
-  Conforter l'image de professionnalisme de l'entreprise
-  Accompagner les mobilités internes/externes

Pour le salarié, la VAE contribue à :

-  Maîtriser au mieux son poste et gagner en confiance
-  Sécuriser son parcours professionnel
-  Développer la fierté d'appartenance à l'entreprise en favorisant le sentiment de reconnaissance
-  Donner l'envie d'aller plus loin et développer ses compétences
-  Accélérer une reconversion professionnelle en raccourcissant un cursus de formation

ÉTAPES ET FINANCEMENT D'UNE VAE

Etapes	Durée	Prestataires	Coût moyen (montants indicatifs)	Financement
1 Information auprès des salariés et des employeurs (notamment sur les financements) et aide à la rédaction du livret 1	Nombre de rendez-vous à la demande	Points Relais Conseils (PRC)	Gratuit	-
2 Accompagnement : aide à la rédaction du livret 2 et à la préparation au jury	De 4 à 8 mois à raison de 4 à 6 heures par semaine pour la rédaction du livret 2	Prestataires accompagnateurs	De 500 € à 2 000 € (en moyenne : 1 500 €)	Salariés du privé Transitions Pro, Compte Personnel de Formation (CPF), OPCO (accords de branche), Plan de Développement des Compétences*
3 Passage devant le jury	Intervention tout au long de la démarche - de 45 minutes à 1h devant le jury	Prestataires certificateurs	Inscription : de 0 à 1 000 € Validation : de 300 € à 600 € Frais annexe éventuels (déplacement, restauration, hébergement...)	Agents publics Compte Personnel de Formation (CPF), CNFPT, ANFH Non salariés : Prise en charge prévue par les organismes collecteurs ou le Fonds d'assurance formation.

*Le plan de développement des compétences recense l'ensemble des actions de formation mises en place par l'employeur pour ses salariés, dont certaines sont obligatoires en application d'une convention internationale ou de dispositions légales et réglementaires (art. L6321-2 du code du travail).



**Vous êtes intéressé et souhaitez en savoir plus sur
la Validation des Acquis de l'Expérience ?**

Des conseillers vous répondent au Numéro Gratuit Parcours-Métier

0 800 05 00 00 Service & appel
gratuits

Vous pouvez aussi contacter le Point Relais Conseil (PRC)
le plus proche (33 PRC en Normandie) ou votre OPCO
pour de plus amples informations et du conseil, ou pour organiser
une session d'information au sein de votre structure.

**Retrouvez toutes les informations sur la VAE,
les partenaires, et la liste des Points Relais Conseil sur vae.normandie.fr**



Les Points Relais Conseil, membres du RésO^{PRO} Normandie

Le RésO^{PRO} Normandie rassemble les acteurs de l'orientation et de l'information métiers
en Normandie. Les *Points Relais Conseil*, membres de ce réseau, vous informent et vous
conseillent sur la Validation des Acquis de l'Expérience.

